



**AVIS D'ADOPTION  
RÈGLEMENT 1587**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1587 intitulé « **RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFS ET CERTAINES CONDITIONS APPLICABLES À L'APPROVISIONNEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2022-2023** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 19 avril 2022.

L'objet de ce règlement est d'établir les tarifs d'électricité pour les clients d'Hydro Westmount, en date du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Ce règlement a aussi pour objet d'établir certaines conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2022-2023.

Ce règlement abroge le *Règlement 1571 prévoyant l'établissement de tarifs et certaines conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2021-2022.*

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la Ville de Westmount, sur le lien suivant : <https://westmount.org/zone-resident/services-juridiques-greffe/reglements/>.

FAIT à Westmount, ce 22 avril 2022.

**Denis Ferland**  
Greffier de la ville